



UNDER 18 FISCHER NATIONAL CHAMPIONSHIPS

/

Championnats nationaux Fischer des moins de 18 ans

TOURNAMENT REGULATIONS

/

Règlements du tournoi



Table of Contents

ENGLISH VERSION	4
I. TOURNAMENT REGULATIONS.....	4
1. Proof of Identity and Eligibility	4
2. Number of Events	4
3. Match Format	5
5. Entries.....	5
6. Draws.....	7
7. Singles Entry and Withdrawal	7
8. Criteria for Acceptances	8
10. Seeds.....	9
11. Sign in.....	10
12. Composition of Draws	11
13. Making the Draw	11
13. Dress and Equipment.....	15
II. POLICY FOR LATE WITHDRAWALS AND FAILURE TO COMPLETE REQUIRED TOURNAMENT EVENTS	20
 VERSION FRANÇAISE	22
I. RÈGLEMENTS DU TOURNOI.....	22
1. Preuve d'identité et d'admissibilité.....	22
2. Nombre d'épreuves	22
3. Format des matchs	23
5. Inscriptions	23
6. Tableaux.....	25
7. Inscription et retrait en simple	26
8. Critères d'acceptation	26
9. Définitions des entrées.....	27

10.	Têtes de série.....	28
11.	Inscription	29
12.	Composition des tableaux	30
13.	Tirage au sort.....	30
14.	Tenue vestimentaire et équipement	35
II.	POLITIQUE RELATIVE AUX RETRAITS TARDIFS ET À L'INCAPACITÉ À COMPLÉTER LES ÉPREUVES REQUISES DU TOURNOI.....	40

ENGLISH VERSION

I. TOURNAMENT REGULATIONS

1. Proof of Identity and Eligibility

Players Eligible

A player is eligible for the 2026 U18 Fischer National Championships if they meet all of the following criteria:

- a) They are under the jurisdiction of a provincial or territorial tennis association (PTTA) affiliated to the Tennis Canada.
- b) All players competing in the tournament must hold either Canadian citizenship or Permanent Residence status at the time of entry.
- c) All parents must sign the Tennis Canada: Sport Safety Code of Conduct & Discipline and Complaints Policy.
- d) All players must be in good standing with their provincial or territorial tennis associations (PTTA) and Tennis Canada.

Following the Entry Deadline, all entered players must submit a proof of eligibility to Tennis Canada. Details of the procedure will be included in the tournament fact sheet.

All On-Site Alternates must submit a copy of their passport/ Permanent Resident card, when they sign-in for the tournament with the Tournament Referee, who shall return it as soon as possible.

Tennis Canada may also request from the player at any time a copy of their current, valid passport or a Permanent Resident card as proof of identity or eligibility.

It is the responsibility of Provincial and Territorial Tennis Associations to verify player's eligibility before submitting their Base Allocations Spots.

It is the responsibility of Tennis Canada to verify player's eligibility before submitting their Base Allocations Spots.

2. Number of Events

The following events will be held:

- i. Boys' and Girls' Singles Qualifying
- ii. Boys' and Girls' Singles Main Draw with optional Consolation
- iii. Boys' and Girls' Doubles

Participation in doubles and singles consolation is optional.

All players losing their first Singles Main Draw match are eligible to sign in for a single elimination Consolation.

Advancement by virtue of walkover, or by retirement following the commencement of a match, will be equivalent to winning a round.

3. Match Format

Each Main Draw singles match shall be the best of three Tie-Break sets. Each Qualifying Draw singles match shall be the best of two Tie Break sets and a Match Tie-Break (10 point) in place of a third set.

Ad scoring shall be used. At the end of each set there shall be a set break of a maximum of one hundred and twenty (120) seconds.

Each doubles match shall be two Tie-Break sets and a Match Tie-Break (10 point) in place of a third set. No-Ad scoring shall be used. At the end of each set there shall be a set break of a maximum of one hundred and twenty (120) seconds.

Each singles consolation match shall be two Tie-Break sets and a Match Tie-Break (10 point) in place of a third set. Ad scoring shall be used.

For all singles and doubles matches the No Let Rule shall be in effect.

Singles Main Draw will have a 3rd place play-off.

In case of severe weather conditions, the Tournament Referee may contact Tennis Canada Officiating Department and consult using an alternative scoring method as approved in the 2026 Rules of the Court.

4. Balls

In Main Draw and Qualifying there shall be a minimum of three (3) new balls for each match; another three (3) new balls shall be provided for any third set in singles only.

5. Entries

Singles Main Draw Acceptance

All players who wish to be considered for entry into U18 Junior Nationals must enter the tournament online by the advertised deadline.

Provincial and Territorial Tennis Associations should submit a list of players (Provincial Nomination List) who have qualified through their provincial selection process for a chance to be considered for Singles Main Draw competition. This must be submitted by the stated deadline and players should be listed in order of merit. These players are not guaranteed entry into the main draw.

At the Entry Deadline, the top 32 players entered (by the most recent National Bank Singles Ranking) will be accepted as Direct Acceptances into the Singles Main Draw.

There will then be an analysis of the number of players accepted per province/region, compared to the provincial base allocation entitlement. If a province has fewer players accepted as direct acceptances than their base allocation spots, then players from the Provincial Nomination list will be accepted in order of merit as stated by the province/region.

If a province has more than or an equal number of players accepted as direct acceptances to the number of their base allocation spots, then no further players will be added from the Provincial Nomination List.

After the Direct Acceptances and any required Provincial Base allocation players have been added, Tennis Canada will allocate their spots (National Junior Training Program, Tennis Canada Out of Country, National Training Center, Tennis Canada Development).

Qualifiers from the Singles Qualifying Draw will be added to the Singles Main Draw following the completion of the qualifying competition.

Provincial and Territorial Tennis Associations submit names as per their Base Allocation Spots. They are allowed to submit additional names who may be used to fill Singles Main Draw vacancies from their province prior to the Freeze Deadline. The deadline for submitting Base Allocations is stated on the Fact Sheet.

It is not mandatory to use all Base Allocation Spots. If a Provincial and Territorial Tennis Association is unable to fill their Base Allocation, the unused spots are returned to Tennis Canada and not re-allocated. Similarly, if not all TCHP spots are awarded, then the draw size is reduced by this number.

Singles Qualifying Acceptance

All players who wish to be considered for the Singles Qualifying shall enter online by the given entry deadline.

If a player enters the qualifying and subsequently gains entry through one of the Base Allocation Spots, they will be removed from the Qualifying Acceptance List without penalty.

Alternates

Players ranked below those accepted into the Qualifying Acceptance List will be placed on the Alternate list.

Players on the Alternate List must sign in with the Referee either in-person or by phone if they wish to be considered for any vacant positions in the Singles Qualifying.

The entry date is published on the fact sheet. Players who withdraw after this date may be subject to penalties. A player who enters the tournament and then subsequently withdraws after the Entry Deadline for any reason is considered a late withdrawal. If this player is still

on the provincial nomination list, they will be removed and are no longer eligible for a place in the tournament in any draw.

On-site Alternates should be accepted according to the most recent National Bank Singles Ranking.

Order of On-Site Alternates without the National Bank Singles Ranking should be drawn by lot.

Doubles Main Draw

Entry into doubles is open to those players who have been accepted into the main draw of the singles competition only and is optional. A doubles entry must consist of two players that have agreed to play together.

Both players must sign in with the Referee either in-person or by phone by the stated deadline.

6. Draws

The tournament shall offer the following sizes of draws:

Singles Qualifying – draw of 32 Boys and 32 Girls,

Singles Main Draw – draw of 32+ Boys and 32+ Girls,*

Singles Consolation – draw not bigger than half the size of Singles Main Draw,

Doubles Main Draw – draw not bigger than half the size of Singles Main Draw.

* Depending on the final number of players accepted in Singles Main Draw

7. Singles Entry and Withdrawal

a) Entry Deadline

The Entry Deadline is stated on the Fact Sheet.

It is the player's responsibility before entering a tournament to check the correct entry deadline on the official tournament fact sheet. It is also the player's responsibility to check that any online entry made has gone through.

b) Submission of Entries and Withdrawals

All entries must be submitted online through the online service.

All withdrawals must be submitted online through the online service.

A player applying for entry shall be deemed to apply for entry into the Main Draw or the Qualifying of the tournament.

c) Freeze Deadline

The Freeze Deadline is at 18:00 hrs EST 4 days before the start of Singles Main Draw.

After the Freeze Deadline, players on the Qualifying Acceptance List will no longer be moved into the Main Draw, and players on the Alternate List will no longer be moved into the Qualifying Acceptance List.

Such Alternates are not committed to play the tournament and therefore are not subject to Late Withdrawal or No-Show penalties.

- d) Notwithstanding any other provision of these Regulations, the Tennis Canada has the absolute right to refuse to accept or revoke any player's entry to the U18 Fischer National Championships. The Tennis Canada may exercise that right as it sees fit, with or without providing reasons.

8. Criteria for Acceptances

Singles

- a) In determining acceptances for the Main Draw, the most recent National Bank Singles Ranking shall be used. The first 32 players shall be placed on the Main Draw Acceptance List. Players not accepted into the Main Draw and not receiving the Base Allocation Top Up Spots by the entry deadline, will be placed on the Qualifying Acceptance List.
- b) In determining acceptances for the Qualifying Draw, the most recent National Bank Singles Ranking shall be used. Players not accepted into the Qualifying by the entry deadline will be placed on the Alternate List.
- c) On-Site Alternates should be accepted in accordance with the most recent National Bank Singles Ranking.
- d) The order of On-Site Alternates without National Bank Singles Ranking will be drawn by lot.

Doubles

Players will be added to the Doubles Main Draw Acceptance List based on the entries submitted to the Referee by the given deadline.

9. Entry Definitions

a) Direct Acceptance

Entered players accepted directly into the Main Draw or Qualifying Draw by virtue of their rankings and/or based on the additional eligibility criteria set for acceptances.

b) Qualifiers

Players who are included in the Main Draw as a result of their success in the Qualifying competition.

c) Alternates

Players who are ranked lower than the direct acceptances into Main Draw and Qualifying under the applicable criteria for acceptances any time after the Entry Deadline.

For vacancies that occur after the Order of Play has been released for the first day of Qualifying, the selection shall be made from the players who have signed in for each day as applicable.

d) On-Site Alternates

Non-entered players who appear at the tournament site (prior to the Qualifying sign-in deadline) to sign in for the Qualifying, to fill any available spaces in the draw only.

On-site Alternates will be placed below players on the Alternates List created when entries closed. In order to be eligible to be an On-site Alternate, a player must pay the entry fee and must sign-in in-person with the Referee on site. Eligible players shall be accepted according to the most recent National Bank Singles Ranking. The order of unranked On-site Alternates will be drawn by lot.

e) Lucky Losers

Players who have lost in the final round of the Qualifying competition or, if more Lucky Losers are required for substitutions, those players who have lost in the previous qualifying round(s). If a player is forced to retire from the final round of Qualifying due to illness or injury, they will retain his/her Lucky Loser status provided they have received clearance from the Tournament Doctor or the Tournament Sports Physiotherapist. Lucky Losers shall be selected as follows: The order of players with the National Bank Singles Ranking shall be randomly drawn; thereafter the order of the unranked players shall be randomly drawn.

10. Seeds

a) Number of Seeds

Singles Qualifying: 8

Singles Main Draw: 1 seeded player for each 4 players in the draw

Singles Consolation: 1 seeded player for each 4 players in the draw

Doubles Main Draw: 1 seeded team for each 4 teams in the draw

b) Selection of Seeds

Singles Qualifying

The seeds will be finalized by the tournament Referee at the time of draw based strictly on the most recent National Bank Singles Ranking in the respective age division. Only players with National Bank Singles Ranking in the respective age division may be seeded. Players with no ranking must not be seeded.

Singles Main Draw

The seeds will be finalized by the Seeding Committee 2-3 days prior to the draw based on the most recent National Bank Singles rankings including all Provincial and/ or Regional Championship results.

The Seeding Committee may adjust the order of the seeded players based on the leading global rating systems like the WTN if deemed necessary to protect the integrity and fairness of the draw. In addition, the Seeding Committee may adjust the seeding when a player will be unseeded based on the National Bank Singles Ranking thus unjustly penalizing the player and creating an unfair draw. This may be considered for players who are unseeded due to injuries or training outside the country.

It is the responsibility of the PTTAs to submit the results of their events in a timely manner so that these results can be incorporated into the rankings used for seeding purposes.

Singles Consolation

The seeds will be finalized by the tournament Referee at the time of draw based strictly on the National Bank Singles Ranking used when seeding players in Singles Main Draw in the respective age division. Only players with National Bank Singles Ranking in the respective age division may be seeded. Players with no ranking must not be seeded.

Doubles Main Draw

The seeds will be finalized by the Tournament Referee using the most recent National Bank Doubles Ranking in the respective age division. Seeds will be based on the combined doubles rankings of each team. For example, if player A has a doubles ranking of #5 and player B has a doubles ranking of #27, their combined doubles ranking for seeding purposes is 32. The National Bank Doubles Ranking used will include all Provincial/Regional Championship results.

11. Sign in

Singles Qualifying

The Qualifying Sign-In starts at 15:00 hours and ends at 18:00 hours local time on the day before the scheduled start of the Qualifying event unless specified otherwise on the published Fact Sheet.

Players accepted into the Singles Qualifying Draw are not required to Sign-In with the Referee. Players must be on-site and available to play their first match as scheduled. Entered Alternate players (who wish to compete), must Sign-In prior to the Singles Qualifying Sign-In Deadline by contacting the Referee, either in person or by telephone outlined on the Tournament Fact Sheet. Entered Alternates that do not Sign-In either in person or by telephone will not be considered for inclusion in the draw.

On Site Alternates who wish to compete must sign-in in person with the Referee before the Qualifying Sign-In deadline.

Singles Main Draw

Players accepted into the Singles Main Draw are not required to Sign-In with the Referee. Players must be on-site and available to play their first match as scheduled.

Singles Consolation

Players willing to compete in the Singles Consolation are required to Sign-In with the Referee in person no later than one (1) hour after the conclusion of their match.

Doubles

Each player must have entered and signed-in with the Referee within one (1) hour following the completion of Singles Qualifying.

12. Composition of Draws

Singles Qualifying

The Singles Qualifying draw will consist of 32 players.

Singles Main Draw

The Singles Main Draw will be a function of top 32 players by the most recent National Bank Singles Ranking, Base Allocation Spots, Tennis Canada High Performance Spots and Qualifiers. Breakdown of all spots shall be included in Tournament Fact Sheet.

Doubles Main Draw

The Doubles Main Draw shall be half the size of the Singles Main Draw.

13. Making the Draw

All draws shall be made by the Referee in public (i.e. individuals are permitted to attend and witness the making of the Draw). The Referee shall appoint one or more players to witness the draws, with preferably one of those players being from a different province to that of the host province. Interested parties wishing to view the making of the draw should contact the Referee.

Time of Draw

Time of Draw shall be specified in Tournament Fact Sheet.

a) Singles Qualifying

The Qualifying Draw shall be made in sections, and the winner of each section shall be given a place in the Main Draw. Since four (4) qualifiers are required, there shall be four (4) sections. The draw shall be seeded, and the selection of seeds shall be consistent with the Seeds regulation. Each section shall have two seeded players. The first seed shall be placed at the top of the first section, the second seed shall be placed at the top of the second section and so on until all sections have one (1) seed on the top line of each section. The remaining seeds shall be drawn as one group. The first drawn shall be placed

on the bottom line of the first section, the second drawn shall be placed on the bottom line of the second section and so on until all sections have one (1) seed on the bottom line of each section. If there are not enough seeded players to fill all the positions for seeds in the draw, the section(s) with the highest seed(s) shall not have a second seeded player. If no players are seeded, all players are drawn randomly.

Acceptance of Qualifiers into Main Draw

Once the Qualifying event has begun, only those players who ultimately win their qualifying section and Lucky Losers may be accepted into the Main Draw. The Qualifying event commences when the first ball of the first Qualifying match is struck.

Drawing of Qualifiers

At the conclusion of the Qualifying event, the name of one Qualifier shall be randomly drawn for each qualifying place in the Main Draw. There shall be no prior designation of qualifying sections to qualifying places in the Main Draw. Likewise, when more than one Lucky Loser is to be inserted into the Main Draw, their position in the Main Draw shall be determined by drawing. Vacancies occurring before the Qualifying is completed to be filled by Lucky Losers shall be drawn in conjunction with those players that qualified.

b) Singles Main Draw

The draw will be made following the Rules of the Court 2026 Regulations depending on the final number of Main Draw players on the acceptance list.

Byes

If there are not enough competitors to fill the draw, then after the seeds are placed in the draw, the required number of byes shall be awarded to the highest seeds as a first priority and any remaining byes shall be drawn by lot in a manner so as to distribute them as evenly as possible throughout the sections of the draw.

Vacancies and Substitutions

A player who enters the tournament and then subsequently withdraws after the Entry Deadline for any reason is considered a late withdrawal. If this player appears on the provincial nomination list, they will be removed and are no longer eligible for a place in the tournament in any draw.

i. From the Entry Deadline until the Freeze Deadline:

Direct Acceptance vacancies in the Singles Main Draw shall be returned to Provincial Tennis Association or Tennis Canada depending on if Base Allocation Spot or Tennis Canada High Performance Spot was used at the entry deadline. If the spot came from the provincial order of merit or the Provincial and Territorial Tennis Association drops below

base allocation following the withdrawal, the Provincial and Territorial Tennis Association can choose to replace the player. If they chose not to replace, the spot will not be filled. If the withdrawing player was selected based on ranking and, following the withdrawal, the Provincial or Territorial Tennis Association has not dropped below Base Allocation Spots, the spot will be filled by entered players who appear on the Qualifying Acceptance List.

If at any stage the Main Draw Acceptance List has less than 32 players following the above replacement regulations, the spot will be filled by entered players who appear on the Qualifying Acceptance List.

Direct Acceptance vacancies in the Singles Qualifying Draw shall be filled by entered players selected in accordance with the applicable Criteria for Acceptances. A player not accepted into the Main Draw or Qualifying will appear on the Tournament's Alternates List. Vacancies in the Singles Qualifying Draw shall be filled by entered players selected in accordance with their position on the Acceptance List.

ii. Between Freeze Deadline and the Qualifying Sign-in Deadline:

Vacancies in the Main Draw Acceptance List will be replaced by the next player on the Qualifying Acceptance List.

Vacancies in the Qualifying Acceptance List shall be filled by alternate players who have Signed-in for the Qualifying event in accordance with the applicable criteria for acceptances.

iii. From the Qualifying Sign-in Deadline until the commencement of the Qualifying competition:

Vacancies in the Main Draw shall be filled by the next player on the Qualifying Acceptance List.

Vacancies in the Qualifying shall be filled by entered alternate players who have signed in for the Qualifying event selected in accordance with the applicable criteria for acceptances until the Order of Play is released.

From this point (after the Order of Play has been released) until the Commencement of the Qualifying Competition: any vacancy in the Qualifying will be filled by players who have signed-in for the Alternates list on the following day. The Qualifying competition commences when the first ball of the first Qualifying match is struck.

iv. After commencement of the Qualifying competition:

Vacancies in the Qualifying shall be filled by players who have signed the Alternate List for each day as applicable, selected in accordance with their position on the Acceptance List. Vacancies in the Main Draw may only be filled by Lucky Losers. A Lucky Loser shall be inserted as a substitute for any player who withdraws or is withdrawn before the first point is played in his/her first match.

v. After the Completion of the Qualifying Competition:

If after the completion of the qualifying competition there are vacancies in the Main Draw, the Referee will fill the Main Draw with all the Qualifiers and, if necessary, Lucky Losers in the order that they were drawn as detailed above. It shall be assumed all players who lost in the last round of Qualifying will want to take a position in the Main Draw. Therefore, it is the player's responsibility to inform the Referee at the end of their match if they do not want to be considered for a Lucky Loser position.

vi. Sign-In Requirements for Substitutes

At the end of the Qualifying, the Referee will fill the Main Draw with all the Qualifiers and, if necessary, Lucky Losers in the order that they were drawn.

On the day of the completion of the Qualifying, all players who lost in the last round of Qualifying will be considered for a Lucky Loser position. Therefore, it is the player's responsibility to inform the Referee by the end of the Qualifying if they do not want to be considered for a Lucky Loser position.

On subsequent days, Alternates and Lucky Losers must be present and sign-in with the Referee at least 30 minutes before the scheduled start of play in their event, e. g. girls singles, to be eligible as Alternates/Lucky Losers. If no electronic communication is issued by the Referee and/or no communication is displayed on site, this shall be 30 minutes before the start of play for all matches that day.

Alternates and Lucky Losers must be ready to play in proper tennis attire within a total time of (5) minutes after the announcement of a vacancy. Matches must commence without delay after the selection of the Alternate or Lucky Loser.

If the eligible Lucky Loser is not available to play, they shall be placed at the bottom of the Lucky Loser Priority List for the day corresponding to the qualifying round in which they lost. Such player is not subject to penalties for late withdrawal/no show. If the eligible player is playing in the doubles event at the time they is called as a Lucky Loser in singles, the singles match may be rescheduled so they can fill the Lucky Loser position, provided the Referee determines that such rescheduling of the singles match does not cause an unreasonable disruption in the schedule; otherwise the next available Lucky Loser shall be selected to fill such vacancy.

c) Doubles Main Draw

The placing of seeds and byes and the drawing of the remaining teams shall be in accordance with the same principles used in the singles Main Draw. The draw will be made automatically.

Vacancies

A team shall constitute a doubles entry.

If a player is forced to withdraw from the doubles event (due to injury or illness) prior to the doubles draw being made, prior to the doubles draw starting, or prior to a team's first match, then the procedures below should be followed. First round match won by walkover

is considered as a played match for the purpose of doubles substitutions.

The Tournament Director or Referee will liaise with the provincial coach on site to find a replacement.

If sufficient time is available (i.e. before the draw), the Provincial Coach will contact the Provincial Association of the withdrawing player to see if they can arrange for a substitute player.

If however, there is not enough time (i.e. same day, or a few hours notice) then the Provincial Coach will contact the host Provincial or Territorial Tennis Association and arrange for a substitute player to take the withdrawn player's place.

The new player cannot make the team stronger and is not eligible to take part in the Singles Main Draw event. In determining the strength of the new team, doubles ranking of a substitute player should be confirmed. The new team cannot be higher on the doubles acceptance list than the old team.

Matches will not be held or postponed to facilitate finding a replacement.

If a substitute player can be found:

If the replacement takes place before the draw is made, the new team will be evaluated for seeding as per the normal process and take their appropriate place in the draw.

If the replacement takes place after the draw is published, the outgoing player is removed and the new player entered in his/her place.

If a substitute player cannot be found:

If seeded teams are affected and the withdrawal takes place after the draw has been published but before any matches have started, the team is withdrawn, and the Tennis Canada procedures outlined in the Rules of the Court 2026 for the movement of teams in the draw shall be followed.

If the withdrawal takes place after matches have started, the match is recorded as a walkover for the opponents.

Two Players Withdraw from Doubles:

In the event of two players from separate teams withdrawing from the event, the following procedures should be followed:

If the two withdrawals happen very close in time to each other, and the draw has not yet been made, the two remaining players can combine to make a new team.

If the two withdrawals do not happen close in time to each other, then the teams requiring additional players will be assigned substitutes, as per the procedure outlined above, in the order in which the withdrawals were reported to the Referee.

13. Dress and Equipment

Every player shall dress and present themselves for play in a professional manner. Clean and customarily acceptable tennis attire shall be worn. Any player who violates this Section may be ordered by the Roving Umpire/ Chair Umpire or Referee to change his/her attire or

equipment immediately. Failure of a player to comply with such order may result in an immediate default.

Unacceptable Attire

Sweatshirts, gym shorts, dress shirts, T-shirts or any other inappropriate attire shall not be worn during a match (including the warm-up).

Shoes

Players are required to wear tennis shoes generally accepted as proper tennis attire. Shoes shall not cause damage to the court other than what is expected during the normal course of a match or practice. Damage to a court may be considered as physical or visible, which may include a shoe that leaves mark beyond what is considered acceptable. The Referee has the authority to determine that a shoe does not meet these criteria and may order the player to change.

Clay Court Shoes

Players are required to wear tennis shoes generally accepted for play on clay courts or granular surfaces. The Referee has the authority to determine that a tennis shoe's sole does not conform to such customs and standards and can prohibit its use at events played on clay courts.

Identification

Boys

Shirt, Sweater or Jacket

- i. **Sleeves.** Two (2) positions for commercial (i.e. non-manufacturer's) or manufacturer's identification for each sleeve shall be permitted, neither of which exceeds six (6) square inches (39 sq.cm). Maximum of two (2) identifications may be placed within each six (6) square inch position. Identifications may contain writing.
- ii. **Sleeveless.** Two (2) positions for the manufacturer's or commercial (i.e. nonmanufacturer's) identification for the front or collar of the shirt shall be permitted, neither of which exceeds six (6) square inches (39 sq.cm). If no more than one (1) identification is placed on the front or collar of the shirt, then one (1) manufacturer identification may be placed on the back of the shirt, not to exceed four (4) square inches (26 sq. cm). Identifications may contain writing.
- iii. **Front, Back and Collar.** Two (2) manufacturers or commercial identifications, neither of which exceeds six (6) square inches (39 sq.cm) may be placed in any location on the front or on the collar. Alternatively, one (1) manufacturers or commercial identification which may not exceed six (6) square inches (39 sq.cm) may be placed on the front or collar and then an additional manufacturer's identification, not to exceed four (4) square inches (26 sq.cm), may be placed on the back. Identifications may contain writing.
- iv. **Other.** Identification of the clothing manufacturer, without the name of the

manufacturer or any other writing, may be placed once or repeatedly within an area not to exceed twelve (12) square inches (77.5 sq.cm) in one of the following positions:

- On each of the shirt sleeves (if a manufacturer's identification is not on the sleeves pursuant to the section i. above); or
- On the outer seams (sides of torso) of the shirt.

Shorts/ Compressions Shorts/ Compression Sleeves

Two (2) manufacturer's identifications, neither of which exceeds two (2) square inches (13 sq.cm), may be placed on the front or back of the shorts; or two (2) manufacturer's identifications neither of which exceeds four (4) square inches (26 sq.cm), may be placed as follows: one (1) identification on the front and one (1) identification on the back of the shorts. Identifications may contain writing.

On compression shorts and/or compression sleeves, two (2) manufacturer's identifications not to exceed two (2) square inches (13 sq.cm) or one (1) manufacturer's identification not to exceed four (4) square inches (26 sq.cm) are permitted in any location. These shall be in addition to the manufacturer's identifications permitted on shorts.

Socks/Shoes

Manufacturer's identifications on each sock and on each shoe shall be permitted.

Racquet

Manufacturer's identifications on racquet and strings shall be permitted.

Hat, Headband, Wristband and Face Covering

One (1) manufacturer's identification and/or one (1) commercial identification, neither of which exceeds four (4) square inches (26 sq.cm), shall be permitted on hats and headbands. The commercial identification must be located on the side of the garment and worn so that it is positioned on the side of the head. One (1) manufacturer's identification not to exceed four (4) square inches (26 sq.cm) will be permitted on wristbands or face covering.

Bags, Towels, Other Equipment or Paraphernalia

Tennis Equipment Manufacturer's identifications shall be permitted on each item plus two (2) separate commercial identifications on one (1) bag, neither of which exceeds six (6) square inches (39sq.cm).

Girls

Shirt, Sweater or Jacket

- Sleeves.** Two (2) positions, each not exceeding six (6) square inches (39 sq. cm), are available on each sleeve for commercial or manufacturer identifications. A maximum of two (2) identifications may be placed in each position.
- Sleeveless.** Manufacturer or commercial identifications may be placed on the front, collar, and back as follows:

(i) Four (4) manufacturer or commercial identifications, each not exceeding six (6) square inches (39 sq. cm), may be placed on the front or collar of the shirt, provided that no more than three (3) identifications may be placed on the front and no more than two (2) of the identifications on the front may be commercial identifications; or
(ii) Three (3) manufacturer or commercial identifications, not exceeding six (6) square inches (39 sq. cm), may be placed on the front or collar and one (1) manufacturer identification, not to exceed four (4) square inches (26 sq. cm), may be placed on the back of the shirt, provided that no more than two (2) of the identifications on the front may be commercial identifications.

iii. Front, Back and Collar. Manufacturer or commercial identifications may be placed on the front, collar, and back as follows:

(i) Two (2) manufacturer or commercial identifications, each not exceeding six (6) square inches (or 39 sq. cm), may be placed on the front or collar; or
(ii) One (1) manufacturer or commercial identification, which may not exceed six (6) square inches (39 sq. cm), may be placed on the front or collar and one (1) manufacturer identification, not to exceed four (4) square inches (26 sq. cm), may be placed on the back.

iv. Other. Identification of the clothing manufacturer, without the name of the manufacturer or any other writing, may be placed once or repeatedly within an area not to exceed twelve (12) square inches (77.5 sq.cm) in one of the following positions:

- On each of the shirt sleeves (if a manufacturer's identification is not on the sleeves pursuant to the section i. above); or
- On the outer seams (sides of torso) of the shirt.

Shorts/ Skirts/Compression Shorts/ Compression Sleeves/ Leggings

- Two (2) manufacturer identifications only, neither of which exceeding two (2) square inches (13 sq. cm) may be placed on the front or back; or
- One (1) manufacturer identification, which may not exceed four (4) square inches (26 sq. cm), may be placed on the front and one (1) manufacturer identification, which may not exceed four (4) square inches (26 sq. cm), may be placed on the back. Leggings or compression shorts may be worn without a skirt, dress, or shorts as long as they reach mid-thigh at minimum and comply with the manufacturer identification restrictions above.
- For tennis undergarments, for compression sleeves, and for leggings or compression shorts worn under a skirt, dress, or shorts, two (2) manufacturer identifications of up to two (2) square inches (13 sq. cm) or one (1) manufacturer identification of up to four (4) square inches (26 sq. cm) may be visible in addition to the manufacturer identifications

allowed on the applicable piece of clothing under which the undergarment is worn.

Socks/Shoes

Manufacturer's identifications on each sock and on each shoe shall be permitted.

Racquet

Manufacturer's identifications on racquet and strings shall be permitted.

Hat, Headband, Wristband and Face Covering

One (1) manufacturer's identification not to exceed four (4) square inches (26 sq.cm) shall be permitted on headwear wristbands or face covering.

One (1) commercial identification is permitted (non-manufacturer's) over the ear on the side of the headwear, not to exceed four (4) square inches (26 sq.cm).

Bags, Towels, Other Equipment or Paraphernalia

Tennis Equipment Manufacturer's identifications on each item plus two (2) separate commercial identifications on one (1) bag, neither of which exceeds six (6) square inches (39 sq.cm) shall be permitted.

Another Tennis, Sport or Entertainment Event

Notwithstanding anything to the contrary in these Regulations, the identification by use of the name, emblem, logo, trademark, symbol or other description of any tennis circuit, series of tennis events, tennis exhibition, tennis tournament, any other sport or entertainment event other than the U18 Fischer National Championships is prohibited on all dress or equipment, unless otherwise approved by the Tennis Canada.

Provincial Team Identification

Players are permitted to wear provincial shirts during the match.

Players are permitted to wear provincial jackets during warm-up only.

Provincial outfit does not need to meet the clothing requirements outlined above.

General

All identifications should be firmly attached at all points on the clothing or equipment.

No identification shall be permitted on player's clothing or equipment that promotes/displays betting companies, tobacco or e-cigarette products, alcohol products, political activity or other category deemed to be detrimental to the sport of tennis, the Tennis Canada and U18 Fischer National Championships.

No identification shall be permitted that violates any applicable governmental regulation with respect to television even if it would otherwise be permitted by the above.

For the purposes of this rule, the manufacturer means the manufacturer of the item of clothing or equipment.

Tennis Equipment Manufacturer. The tennis equipment manufacturer is the entity that distributes, or offers for sale, tennis racquets, clothing, strings, or shoes. Clothing Manufacturer.

Clothing manufacturer is the corporate or product identification, trademarks (regardless of

registration status) or other recognizable names presented in the form of a logo or mark on the clothing product in question.

Commercial Identification is a corporate or product identification other than the manufacturer of the item, including social media usernames, hashtags, and URLs.

In addition, the size limitation shall be ascertained by determining the area of the actual patch or other addition to a player's clothing without regard to the colour of the same. In determining area, depending on the shape of the patch or other addition, a circle, triangle or rectangle shall be drawn around the same and the size of the patch for the purpose of this Rule shall be the area within the circumference of the circle or the perimeter of the triangle or rectangle as the case may be.

II. POLICY FOR LATE WITHDRAWALS AND FAILURE TO COMPLETE REQUIRED TOURNAMENT EVENTS

In entering the tournament, a player accepts the responsibility for it. Once a commitment to play the tournament is made, it is the player's responsibility to follow-through and to compete in the tournament.

LATE WITHDRAWAL AND FAILURE TO COMPLETE REQUIRED TOURNAMENT EVENTS

- (a) Withdrawal after the draw has been posted 1.0 LW/FC Point.
- (b) Failure to complete all required events at a tournament 1.0 LW/FC Point.

The LW/FC point schedule is separate from the normal Code of Conduct Point Penalty Schedule, as outlined in the *Rules of the Court*.

Players must withdraw before any draws are posted. A withdrawal before the draws are posted must be accepted and confirmed by the person responsible for accepting tournament entries and the Tournament Director. If the player withdraws after the draw has been posted or fails to appear for his/her scheduled match, regardless of the reason, they will receive 1 LW/FC Point. However, if a player fails to appear for a scheduled match without having withdrawn from it, they will be assessed 1.5 or 2 suspension points under the normal Code of Conduct.

A player who withdraws or retires from the required events of the tournament will be assessed 1 LW/FC Point regardless of the reason for failing to complete these events. There will be a maximum of 1 LW/FC Point per tournament (e.g., if a player plays main draw singles but withdraws from both consolation and doubles 1 LW/FC Point will be assessed).

RETIREMENTS

- A player who retires from any one event and then withdraws or retires from the remaining required events will be assessed 1 LW/FC Point regardless of the reason for failing to complete these events.
- A player who loses his/her main draw singles (including a loss by retirement) and then retires from consolation or doubles will be assessed 1 LW/FC Point.

However, a player who retires during a main draw singles match but then completes the remaining tournament events (if any) will not be penalized under this rule.

VERSION FRANÇAISE

Note : En cas d'incohérences entre la version originale en anglais des Règles du Tennis et celles traduites dans d'autres langues, la version anglaise fera foi.

I. RÈGLEMENTS DU TOURNOI

1. Preuve d'identité et d'admissibilité

Joueurs admissibles

Un joueur est admissible aux Championnats nationaux Fischer des moins de 18 ans 2026 s'il répond à tous les critères suivants :

- a) Il est sous la juridiction d'une association provinciale ou territoriale de tennis (APTT) affiliée à Tennis Canada
- b) Tous les joueurs participant au tournoi doivent détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au moment de l'inscription.
- c) Tous les parents doivent signer le Code de conduite en matière de sécurité dans le sport et la Politique de discipline et de plaintes de Tennis Canada.
- d) Tous les joueurs doivent être en règle auprès de leur association provinciale ou territoriale de tennis (APTT) ainsi qu'auprès de Tennis Canada.

Après la date limite d'inscription, tous les joueurs inscrits doivent soumettre une preuve d'éligibilité à Tennis Canada. Les détails de la procédure seront inclus dans la fiche d'information du tournoi.

Tous les remplaçants sur site doivent soumettre une copie de leur passeport ou de leur carte de résident permanent lors de leur inscription au tournoi auprès de l'arbitre du tournoi, qui la leur restituera dès que possible.

Tennis Canada peut également demander au joueur, à tout moment, une copie de son passeport valide ou de sa carte de résident permanent comme preuve d'identité ou d'éligibilité.

Il incombe aux associations provinciales et territoriales de tennis de vérifier l'éligibilité des joueurs avant de soumettre leurs places d'allocation de base.

Il incombe à Tennis Canada de vérifier l'éligibilité des joueurs avant de soumettre ses places d'allocation de base.

2. Nombre d'épreuves

Les épreuves suivantes seront disputées :

- i. Qualifications en simple garçons et filles

- ii. Tableau principal simple garçons et filles avec consolation optionnelle
- iii. Double garçons et filles

La participation au double et à la consolation en simple est optionnelle.

Tous les joueurs perdant leur premier match du tableau principal en simple sont éligibles pour s'inscrire à la consolation à élimination directe.

La progression par forfait ou par abandon après le début d'un match sera considérée comme une victoire pour le tour correspondant..

3. Format des matchs

Chaque match de simple du tableau principal se joue au meilleur de trois manches avec jeu décisif. Chaque match de simple des qualifications se joue en deux manches avec jeu décisif, et un super jeu décisif (10 points) remplace la troisième manche.

Le système de décompte des points « avec avantage » (Ad scoring) est utilisé. Une pause de maximum 120 secondes est accordée à la fin de chaque manche.

Chaque match de double se joue en deux manches avec jeu décisif, et un super jeu décisif (10 points) remplace la troisième manche. Le système de décompte des points « sans avantage » (No-Ad scoring) est utilisé. Une pause de maximum 120 secondes est accordée à la fin de chaque manche.

Chaque match de consolation en simple se jouera en deux sets avec jeu décisif, suivis d'un super jeu décisif (10 points) en lieu et place du troisième set. Le système de points « avec avantage » sera utilisé.

La règle du « No Let » est appliquée pour tous les matchs en simple et en double.

Le tableau principal en simple comprendra un match pour la 3e place.

En cas de conditions météorologiques sévères, l'arbitre du tournoi peut consulter le département d'arbitrage de Tennis Canada afin d'utiliser une méthode de pointage alternative approuvée dans les Règles du Court 2026.

4. Balles

Pour le tableau principal et les qualifications, un minimum de trois balles neuves doit être fourni pour chaque match; trois autres balles neuves seront fournies pour toute troisième manche en simple seulement.

5. Inscriptions

Acceptation du tableau principal en simple

Tous les joueurs qui souhaitent être considérés pour une inscription aux Championnats nationaux extérieurs U18 doivent s'inscrire au tournoi en ligne avant la date limite annoncée.

Les Associations Provinciales et Territoriales de Tennis doivent soumettre une liste de joueurs (liste de nominations provinciales) qui se sont qualifiés par leur processus de sélection provincial afin d'être considérés pour le tableau principal en simple. Cette liste doit être soumise avant la date limite indiquée et les joueurs doivent y être classés par ordre de mérite. Ces joueurs ne sont pas garantis d'une place dans le tableau principal.

À la date limite d'inscription, les 32 meilleurs joueurs inscrits (selon le plus récent classement en simple Banque Nationale) seront acceptés directement dans le tableau principal en simple.

Une analyse sera ensuite effectuée afin de comparer le nombre de joueurs acceptés par province/région avec le nombre de places attribuées selon l'allocation provinciale de base. Si une province compte moins de joueurs acceptés directement que le nombre de places auxquelles elle a droit selon son allocation de base, des joueurs de la liste de nominations provinciales seront acceptés par ordre de mérite tel que déterminé par la province/région.

Si une province compte un nombre égal ou supérieur de joueurs acceptés directement par rapport au nombre de places de son allocation de base, aucun joueur supplémentaire ne sera ajouté à partir de la liste de nominations provinciales.

Après l'ajout des acceptations directes et des joueurs requis au titre des allocations provinciales de base, Tennis Canada attribuera ses propres places (Programme national d'entraînement junior, Tennis Canada – joueurs à l'étranger, Centre national d'entraînement, Développement de Tennis Canada).

Les joueurs qualifiés issus du tableau de qualification en simple seront ajoutés au tableau principal en simple à la suite de la conclusion des qualifications.

Les associations provinciales et territoriales de tennis soumettent les noms des joueurs conformément à leurs places d'allocation de base. Elles sont autorisées à soumettre des noms supplémentaires qui pourront être utilisés pour combler des postes vacants dans le tableau principal en simple de leur province avant la date limite de gel (Freeze Deadline). La date limite pour la soumission des allocations de base est indiquée sur la fiche du tournoi.

Il n'est pas obligatoire d'utiliser toutes les places d'allocation de base. Si une association provinciale ou territoriale de tennis n'est pas en mesure de combler toutes ses places d'allocation, les places non utilisées sont retournées à Tennis Canada et ne sont pas réattribuées. De la même façon, si toutes les places du TCHP ne sont pas attribuées, la taille du tableau sera réduite en conséquence.

Acceptation des qualifications en simple

Tous les joueurs qui souhaitent être considérés pour les qualifications en simple doivent s'inscrire en ligne avant la date limite d'inscription indiquée.

Si un joueur s'inscrit aux qualifications et obtient par la suite une place par l'entremise des allocations de base, il sera retiré de la liste d'acceptation des qualifications sans pénalité.

Remplaçants (Alternates)

Les joueurs classés sous ceux acceptés sur la liste d'acceptation des qualifications seront placés sur la liste des remplaçants.

Les joueurs figurant sur la liste des remplaçants doivent s'inscrire auprès de l'arbitre, en personne ou par téléphone, s'ils souhaitent être considérés pour toute place vacante dans les qualifications en simple.

La date limite d'inscription est publiée sur la fiche d'information. Les joueurs qui se retirent après cette date peuvent être passibles de pénalités. Un joueur qui s'inscrit au tournoi et se retire après la date limite d'inscription, pour quelque raison que ce soit, est considéré comme un retrait tardif. Si ce joueur figure toujours sur la liste de nomination provinciale, il en sera retiré et ne sera plus admissible à une place dans le tournoi, quel que soit le tableau.

Les remplaçants sur place doivent être acceptés selon le classement Banque Nationale en simple le plus récent.

L'ordre des remplaçants sur place sans classement Banque Nationale en simple doit être déterminé par tirage au sort.

Tableau principal en double

L'inscription au double est ouverte uniquement aux joueurs et joueuses acceptés dans le tableau principal du simple et elle est facultative. Une inscription en double doit être composée de deux joueurs qui ont accepté de jouer ensemble.

Les deux joueurs doivent s'inscrire (sign in) auprès du juge-arbitre, soit en personne soit par téléphone, avant la date limite indiquée.

6. Tableaux

Le tournoi offrira les tableaux suivants :

Qualifications en simple – tableau de 32 garçons et 32 filles,

Tableau principal en simple – tableau de 32+ garçons et 32+ filles,*

Consolation simple – tableau ne dépassant pas la moitié de la taille du tableau principal simple

Tableau principal en double – tableau ne dépassant pas la moitié de la taille du tableau principal simple.

* En fonction du nombre final de joueurs acceptés dans le tableau principal du simple

7. Inscription et retrait en simple

a) Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est indiquée sur la fiche d'information.

Il incombe au joueur, avant de s'inscrire à un tournoi, de vérifier la date limite d'inscription exacte sur la fiche d'information officielle du tournoi. Il est également de la responsabilité du joueur de s'assurer que toute inscription effectuée en ligne a bien été enregistrée.

b) Soumission des inscriptions et des retraits

Toutes les inscriptions doivent être soumises en ligne par l'entremise du service en ligne. Les retraits des qualifications doivent également être soumis en ligne par l'entremise du service en ligne.

Un joueur qui soumet une demande d'inscription est réputé demander son inscription soit au tableau principal, soit aux qualifications du tournoi.

c) Date limite de gel (Freeze Deadline)

La date limite de gel est fixée à 18 h (HNE), soit quatre (4) jours avant le début du tableau principal en simple.

Après la date limite de gel, les joueurs figurant sur la liste d'acceptation des qualifications ne seront plus déplacés vers le tableau principal, et les joueurs figurant sur la liste des remplaçants ne seront plus déplacés vers la liste d'acceptation des qualifications.

Ces remplaçants ne sont pas engagés à participer au tournoi et, par conséquent, ne sont pas assujettis aux pénalités pour retrait tardif ou absence.

d) Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, Tennis Canada se réserve le droit absolu de refuser d'accepter ou de révoquer l'inscription de tout joueur aux Championnats nationaux Fischer des moins de 18 ans. Tennis Canada peut exercer ce droit à sa seule discrétion, avec ou sans justification.

8. Critères d'acceptation

Simple

a) Pour déterminer les acceptations au tableau principal, le dernier classement national en simple sera utilisé. Les 32 premiers joueurs seront inscrits sur la liste d'acceptation au tableau principal. Les joueurs qui ne sont pas acceptés au tableau principal et qui ne

reçoivent pas de places supplémentaires au classement de base avant la date limite d'inscription seront inscrits sur la liste d'acceptation aux qualifications

- b) Pour déterminer les acceptations au tableau des qualifications, le classement national le plus récent en simple sera utilisé. Les joueurs qui ne sont pas acceptés aux qualifications avant la date limite d'inscription seront placés sur la liste des remplaçants.
- c) Les remplaçants sur place doivent être acceptés conformément au classement Banque Nationale en simple le plus récent.
- d) L'ordre des remplaçants sur place ne possédant pas de classement Banque Nationale en simple sera déterminé par tirage au sort.

Double

Les joueurs seront ajoutés à la liste d'acceptation du tableau principal du double en fonction des inscriptions soumises à l'arbitre avant la date limite fixée.

9. Définitions des entrées

a) Acceptation direct

Joueurs inscrits acceptés directement au tableau principal ou au tableau des qualifications en vertu de leur classement et/ou selon les critères d'admissibilité supplémentaires établis pour les acceptations.

b) Qualifiés

Joueurs intégrés au tableau principal à la suite de leur succès lors de la compétition de qualifications.

c) Remplaçants

Joueurs classés sous ceux acceptés directement aux qualifications selon les critères d'acceptation applicables, à tout moment après la date limite d'inscription.

Pour les places vacantes survenant après la publication de l'ordre des matchs pour la première journée des qualifications, la sélection sera effectuée parmi les joueurs qui se seront inscrits en personne pour la journée concernée.

d) Remplaçants sur place (On-Site Alternates)

Joueurs non-inscrits qui se présentent sur le site du tournoi (avant la date limite d'inscription sur place aux qualifications) afin de s'inscrire pour les qualifications, uniquement pour combler des places disponibles dans le tableau.

Les remplaçants sur place seront placés après les joueurs figurant sur la liste des remplaçants établie à la fermeture des inscriptions. Pour être admissible à titre de remplaçant sur place, un joueur doit payer les frais d'inscription et s'inscrire en personne auprès de l'arbitre sur place. Les joueurs admissibles seront acceptés selon le

classement Banque Nationale en simple le plus récent. L'ordre des remplaçants sur place non classés sera déterminé par tirage au sort.

e) Repêchés (Lucky Losers)

Joueurs ayant perdu au dernier tour des qualifications ou, si davantage de repêchés sont nécessaires pour combler des remplacements, les joueurs ayant perdu lors des tours de qualifications précédents.

Si un joueur est contraint d'abandonner lors du dernier tour des qualifications en raison d'une maladie ou d'une blessure, il conservera son statut de repêché, à condition d'avoir reçu l'autorisation du médecin du tournoi ou du physiothérapeute sportif du tournoi.

Les repêchés seront sélectionnés comme suit : l'ordre des joueurs possédant un classement Banque Nationale en simple sera déterminé par tirage au sort; par la suite, l'ordre des joueurs non classés sera également déterminé par tirage au sort..

10. Têtes de série

a) Nombre de têtes de série

Qualifications en simple : 8

Tableau principal en simple : 1 joueur classé pour chaque groupe de 4 joueurs dans le tableau

Consolation en simple : 1 joueur classé pour chaque groupe de 4 joueurs dans le tableau

Tableau principal en double : 1 équipe classée pour chaque groupe de 4 équipes dans le tableau

b) Sélection des têtes de série

Qualifications en simple

Les têtes de série seront déterminées par l'arbitre du tournoi au moment du tirage au sort, en se basant strictement sur le dernier classement national en simple dans chaque catégorie d'âge. Seuls les joueurs possédant un classement Banque Nationale en simple dans la catégorie d'âge concernée peuvent être têtes de série. Les joueurs sans classement ne peuvent pas être têtes de série.

Tableau principal en simple

Les têtes de série seront déterminées par le comité de classement deux ou trois jours avant le tirage au sort, en fonction du dernier classement national en simple, incluant les résultats de tous les championnats provinciaux et/ou régionaux.

Le comité de classement peut ajuster l'ordre des joueurs de têtes de série en se basant sur des systèmes de classement mondial reconnus, tels que le WTN, s'il le juge nécessaire afin de préserver l'intégrité et l'équité du tableau. De plus, le comité de classement peut ajuster les têtes de série lorsqu'un joueur serait non tête de série selon

le classement Banque Nationale en simple, ce qui pénaliserait injustement le joueur et créerait un tableau inéquitable. Cela peut être envisagé notamment pour les joueurs non têtes de série en raison de blessures ou d'un entraînement à l'extérieur du pays.

Il incombe aux associations provinciales et territoriales de tennis de soumettre les résultats de leurs compétitions dans des délais appropriés afin que ces résultats puissent être intégrés aux classements utilisés aux fins de l'établissement des têtes de série.

Consolation en simple

Les têtes de série seront déterminées par l'arbitre du tournoi au moment du tirage au sort, en se basant strictement sur le classement national en simple utilisé pour déterminer les têtes de série dans le tableau principal en simple dans chaque catégorie d'âge. Seuls les joueurs classés au niveau national dans leur catégorie d'âge respective peuvent être tête de série. Les joueurs non classés ne peuvent pas être tête de série.

Tableau principal en double

Les têtes de série seront finalisées par l'arbitre du tournoi en utilisant le classement Banque Nationale en double le plus récent dans la catégorie d'âge concernée. Les têtes de série seront établies selon le classement combiné en double de chaque équipe. Par exemple, si le joueur A a un classement en double de no 5 et le joueur B un classement en double de no 27, leur classement combiné en double aux fins de l'établissement des têtes de série sera de 32. Le classement Banque Nationale en double utilisé inclura tous les résultats des championnats provinciaux et régionaux.

11. Inscription

Qualifications en simple

L'inscription aux qualifications commence à 13 h et se termine à 16 h, heure locale, la veille du début prévu de l'épreuve de qualification, sauf indication contraire dans la fiche d'information publiée.

Les joueurs admis au tableau des qualifications en simple ne sont pas tenus de s'inscrire auprès de l'arbitre. Les joueurs doivent être présents sur place et disponibles pour disputer leur premier match comme prévu. Les joueurs remplaçants inscrits (qui souhaitent participer) doivent s'inscrire avant la date limite d'inscription aux qualifications en simple en contactant l'arbitre, soit en personne, soit par téléphone, comme indiqué dans la fiche d'information du tournoi. Les remplaçants inscrits qui ne s'inscrivent pas en personne ou par téléphone ne seront pas pris en compte pour le tableau.

Les remplaçants sur place qui souhaitent participer doivent s'inscrire en personne auprès de l'arbitre avant la date limite d'inscription aux qualifications.

Tableau principal en simple

Les joueurs acceptés dans le tableau principal en simple ne sont pas tenus de s'inscrire auprès de l'arbitre. Les joueurs doivent être présents sur place et disponibles pour disputer leur premier match comme prévu.

Consolation en simple

Les joueurs souhaitant participer à la consolation en simple doivent s'inscrire auprès de l'arbitre en personne au plus tard une (1) heure après la fin de leur match.

Double

Chaque joueur doit s'être inscrit et avoir signé auprès de l'arbitre dans l'heure qui suit la fin des qualifications en simple.

12. Composition des tableaux

Qualifications en simple

Le tableau des qualifications en simple comprendra 32 joueurs.

Tableau principal en simple

Le tableau principal du simple sera composé des 32 meilleurs joueurs selon le dernier classement national en simple de la Banque Nationale, des places attribuées sur la base du classement, des places attribuées par Tennis Canada pour les joueurs de haut niveau et des qualifiés. La répartition de toutes les places sera indiquée dans la fiche d'information du tournoi.

Tableau principal en double

Le tableau principal en double sera deux fois moins important que le tableau principal en simple.

13. Tirage au sort

Tous les tirages au sort seront effectués par l'arbitre en public (c'est-à-dire que les personnes sont autorisées à assister et à être témoins du tirage au sort). L'arbitre désignera un ou plusieurs joueurs pour assister au tirage au sort, de préférence issus d'une province différente de celle de la province hôte. Les parties intéressées qui souhaitent assister au tirage au sort doivent contacter l'arbitre.

Heure du tirage au sort

L'heure du tirage au sort sera précisée dans la fiche d'information du tournoi.

a) Qualifications en simple

Le tirage au sort des qualifications se fera par sections, et le vainqueur de chaque section se verra attribuer une place dans le tableau principal. Étant donné que quatre (4) qualifiés

sont requis, il y aura quatre (4) sections. Le tirage au sort sera effectué par tête de série, et la sélection des têtes de série sera conforme au règlement relatif aux têtes de série. Chaque section comptera deux joueurs classés. Le premier joueur classé sera placé en tête de la première section, le deuxième joueur classé sera placé en tête de la deuxième section, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les sections aient un (1) joueur classé en tête de chaque section. Les joueurs classés restants seront tirés au sort en un seul groupe. Le premier tiré au sort sera placé en bas de la première section, le deuxième tiré au sort sera placé en bas de la deuxième section, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les sections aient un (1) joueur classé en bas de chaque section. S'il n'y a pas suffisamment de joueurs classés pour occuper toutes les places réservées aux têtes de série dans le tableau, la ou les sections ayant les têtes de série les plus élevées n'auront pas de deuxième joueur classé. Si aucun joueur n'est classé, tous les joueurs sont tirés au sort.

Acceptation des qualifiés dans le tableau principal

Une fois que les qualifications ont commencé, seuls les joueurs qui remportent finalement leur section de qualification et les repêchés « lucky losers » peuvent être acceptés dans le tableau principal. Les qualifications commencent lorsque la première balle du premier match de qualification est frappée.

Tirage au sort des qualifiés

À l'issue des qualifications, le nom d'un qualifié est tiré au sort pour chaque place de qualification dans le tableau principal. Il n'y a pas de désignation préalable des sections de qualification pour les places de qualification dans le tableau principal. De même, lorsque plusieurs repêchés « lucky losers » doivent être intégrés au tableau principal, leur position dans celui-ci est déterminée par tirage au sort. Les places vacantes avant la fin des qualifications qui doivent être pourvues par des repêchés « lucky losers » sont tirées au sort en même temps que les joueurs qualifiés.

b) Tableau principal en simple

Le tirage au sort sera effectué conformément aux Règles du Jeu 2026, en fonction du nombre final de joueurs inscrits sur la liste d'acceptation pour le tableau principal

Exemptions

S'il n'y a pas suffisamment de concurrents pour remplir le tableau, une fois les têtes de série placées dans le tableau, le nombre requis d'exemptions sera attribué en priorité aux têtes de série les mieux classées, et les exemptions restants seront tirés au sort de manière à les répartir aussi équitablement que possible dans les différentes sections du tableau.

Places vacantes et Remplacements

Un joueur qui s'inscrit au tournoi et qui se retire après la date limite d'inscription pour quelque raison que ce soit est considéré comme un retrait tardif. Si ce joueur figure sur la liste des nominations provinciales, il sera retiré et ne sera plus admissible à une place dans le tournoi, quel que soit le tableau.

i. De la date limite d'inscription à la date limite de gel :

Les places vacantes en acceptation directe dans le tableau principal en simple doivent être retournées à l'Association provinciale de tennis ou à Tennis Canada, selon qu'il s'agisse d'une place d'allocation de base ou d'une place de haute performance de Tennis Canada utilisée à la date limite d'inscription. Si la place provenait de l'ordre de mérite provincial ou si, à la suite du retrait, l'Association provinciale ou territoriale de tennis tombe sous son allocation de base, l'Association provinciale ou territoriale de tennis peut choisir de remplacer le joueur. Si elle choisit de ne pas le remplacer, la place ne sera pas comblée.

Si le joueur retiré avait été sélectionné en fonction du classement et que, à la suite de ce retrait, l'Association provinciale ou territoriale de tennis ne tombe pas sous l'allocation de base, la place sera comblée par des joueurs inscrits figurant sur la liste d'acceptation des qualifications.

Si, à quelque étape que ce soit, la liste d'acceptation du tableau principal compte moins de 32 joueurs à la suite de l'application des règlements de remplacement ci-dessus, la place sera comblée par des joueurs inscrits figurant sur la liste d'acceptation des qualifications.

Les places vacantes en acceptation directe dans le tableau des qualifications en simple doivent être comblées par des joueurs inscrits sélectionnés conformément aux critères d'acceptation applicables. Tout joueur non accepté dans le tableau principal ou dans les qualifications figurera sur la liste des joueurs substitués du tournoi. Les places vacantes dans le tableau des qualifications en simple seront comblées par des joueurs inscrits sélectionnés selon leur position sur la liste d'acceptation.

ii. Entre la date limite de gel et la date limite d'inscription aux qualifications :

Les places vacantes dans la liste d'acceptation du tableau principal seront pourvues par les joueurs inscrits qui figurent sur la liste d'acceptation du tableau des qualifications.

Les places vacantes dans la liste d'acceptation des qualifications seront pourvues par les joueurs remplaçants qui se sont inscrits à l'épreuve de qualification conformément aux critères d'acceptation applicables.

iii. Entre la date limite d'inscription aux qualifications et le début des qualifications :

Les places vacantes dans le tableau principal doivent être comblées par le prochain joueur figurant sur la liste d'acceptation des qualifications.

Les places vacantes dans les qualifications seront pourvues par les joueurs remplaçants inscrits qui se sont inscrits à l'épreuve de qualification sélectionnée conformément aux critères d'acceptation applicables jusqu'à la publication de l'ordre de jeu.

À partir de ce moment (après la publication de l'ordre des matchs) et jusqu'au début de la compétition de qualification : toute place vacante dans la qualification sera pourvue par des joueurs inscrits sur la liste des remplaçants le lendemain. La compétition de qualification commence lorsque la première balle du premier match de qualification est frappée.

iv. Après le début des qualifications :

Les places vacantes dans les qualifications seront pourvues par les joueurs inscrits sur la liste des remplaçants pour chaque jour, sélectionnés en fonction de leur position sur la liste d'acceptation.

Les places vacantes dans le tableau principal ne peuvent être pourvues que par des repêchés « lucky losers ». Un repêché sera inséré en remplacement de tout joueur qui se retire ou est retiré avant que le premier point ne soit joué dans son premier match.

v. Après la fin des qualifications :

Si, après la fin des qualifications, il reste des places vacantes dans le tableau principal, l'arbitre complètera le tableau principal avec tous les qualifiés et, si nécessaire, les joueurs repêchés « lucky losers » dans l'ordre dans lequel ils ont été tirés au sort, comme indiqué ci-dessus. Il sera supposé que tous les joueurs ayant perdu au dernier tour des qualifications souhaitent participer au tableau principal. Il incombe donc au joueur d'informer l'arbitre à la fin de son match s'il ne souhaite pas être pris en considération pour une place d'un repêché « lucky loser ».

vi. Conditions d'inscription pour les remplaçants

À la fin des qualifications, l'arbitre remplira le tableau principal avec tous les qualifiés et, si nécessaire, les repêchés, dans l'ordre dans lequel ils ont été tirés au sort.

Le jour de la fin des qualifications, tous les joueurs qui ont perdu au dernier tour des qualifications seront pris en considération pour une place de repêché. Il incombe donc au joueur d'informer l'arbitre avant la fin des qualifications s'il ne souhaite pas être pris en considération pour une place de repêché.

Les jours suivants, les remplaçants et les repêchés doivent être présents et s'inscrire auprès de l'arbitre au moins 30 minutes avant le début prévu de leur épreuve, par exemple le simple filles, pour être éligibles en tant que remplaçants / repêchés. Si aucune communication électronique n'est émise par l'arbitre et/ou si aucune communication n'est affichée sur place, cela doit être fait 30 minutes avant le début de tous les matchs de la journée.

Les remplaçants et les repêchés doivent être prêts à jouer en tenue de tennis appropriée dans un délai total de (5) minutes après l'annonce d'une place vacante. Les matchs doivent commencer sans délai après la sélection du remplaçant ou du repêché.

Si le repêché éligible n'est pas disponible pour jouer, il sera placé en bas de la liste de priorité des repêchés pour la journée correspondant au tour de qualification au cours duquel il a perdu. Ce joueur n'est pas passible de pénalités pour retrait tardif/absence. Si le joueur éligible participe à l'épreuve de double au moment où il est appelé en tant que repêché en simple, le match de simple peut être reprogrammé afin qu'il puisse occuper la place de repêché, à condition que l'arbitre estime que cette reprogrammation du match de simple ne perturbe pas de manière déraisonnable le calendrier ; dans le cas contraire, le repêché suivant disponible sera sélectionné pour occuper cette place vacante.

c) Tableau principal du double

Le classement des têtes de série et des exemptions, ainsi que le tirage au sort des équipes restantes, se feront selon les mêmes principes que ceux utilisés pour le tableau principal du simple. Le tirage au sort sera effectué automatiquement.

Postes vacants

Une équipe doit constituer une inscription en double.

Si un joueur est contraint de se retirer de l'épreuve de double (en raison d'une blessure ou d'une maladie) avant l'établissement du tableau de double, avant le début du tableau de double ou avant le premier match d'une équipe, les procédures ci-dessous doivent être suivies. Un match du premier tour gagné par forfait (walkover) est considéré comme un match joué aux fins des remplacements en double.

Le directeur du tournoi ou l'arbitre communiquera avec l'entraîneur provincial présent sur place afin de trouver un remplaçant.

Si le temps le permet (c'est-à-dire avant l'établissement du tableau), l'entraîneur provincial communiquera avec l'association provinciale du joueur qui se retire afin de vérifier s'il est possible de trouver un joueur remplaçant.

Toutefois, s'il n'y a pas suffisamment de temps (c'est-à-dire le jour même ou avec seulement quelques heures de préavis), l'entraîneur provincial communiquera avec l'association provinciale ou territoriale hôte afin d'organiser le remplacement du joueur retiré.

Le nouveau joueur ne peut pas renforcer l'équipe et n'est pas admissible à participer à l'épreuve du tableau principal en simple. Pour déterminer la force de la nouvelle équipe, le classement en double du joueur remplaçant doit être confirmé. La nouvelle équipe ne peut pas être placée plus haut sur la liste d'acceptation en double que l'équipe initiale.

Les matchs ne seront ni retardés ni reportés afin de faciliter la recherche d'un remplaçant.

Si un joueur remplaçant peut être trouvé :

Si le remplacement a lieu avant l'établissement du tableau, la nouvelle équipe sera évaluée pour l'attribution des têtes de série selon le processus normal et prendra la place appropriée dans le tableau.

Si le remplacement a lieu après la publication du tableau, le joueur sortant est retiré et le nouveau joueur est inscrit à sa place.

Si aucun joueur remplaçant ne peut être trouvé :

Si des équipes têtes de série sont touchées et que le retrait survient après la publication du tableau, mais avant le début des matchs, l'équipe est retirée et les procédures de Tennis Canada décrites dans les Règles du jeu 2026 concernant le déplacement des équipes dans le tableau seront appliquées.

Si le retrait survient après le début des matchs, le match est inscrit comme un forfait (walkover) en faveur des adversaires.

Retrait de deux joueurs du double :

Dans le cas où deux joueurs provenant d'équipes différentes se retirent de l'épreuve, les procédures suivantes doivent être appliquées :

Si les deux retraits surviennent très rapprochés dans le temps et que le tableau n'a pas encore été établi, les deux joueurs restants peuvent s'associer pour former une nouvelle équipe.

Si les deux retraits ne surviennent pas à des moments rapprochés, les équipes nécessitant un joueur additionnel se verront attribuer des remplaçants, conformément à la procédure décrite ci-dessus, selon l'ordre dans lequel les retraits ont été signalés à l'arbitre.

14. Tenue vestimentaire et équipement

Chaque joueur doit se présenter pour jouer de manière professionnelle. Une tenue de tennis propre et généralement reconnue comme acceptable doit être portée. Tout joueur qui enfreint le présent article peut se voir ordonner par l'arbitre itinérant, l'arbitre de chaise ou l'arbitre du tournoi de changer immédiatement sa tenue ou son équipement. Le refus d'un joueur de se conformer à une telle directive peut entraîner une disqualification immédiate.

Tenue vestimentaire inacceptable

Les chandails, shorts d'entraînement, chemises, t-shirts ou toute autre tenue inappropriée ne doivent pas être portés pendant un match (y compris l'échauffement).

Chaussures

Les joueurs doivent porter des chaussures de tennis généralement reconnues comme étant appropriées pour la pratique du tennis. Les chaussures ne doivent pas endommager le terrain au-delà de ce qui est normalement attendu lors du déroulement d'un match ou d'une séance d'entraînement. Les dommages au terrain peuvent être considérés comme

physiques ou visibles, notamment lorsqu'une chaussure laisse des marques dépassant ce qui est jugé acceptable. L'arbitre a l'autorité de déterminer qu'une chaussure ne respecte pas ces critères et peut ordonner au joueur de la changer.

Chaussures pour terrain en terre battue

Les joueurs doivent porter des chaussures de tennis généralement reconnues comme appropriées pour le jeu sur terre battue ou sur surfaces granulaires. L'arbitre a l'autorité de déterminer que la semelle d'une chaussure de tennis ne respecte pas les usages et normes établis et peut en interdire l'utilisation lors d'événements disputés sur terre battue.

Identification

Garçons

Chemise, chandail ou veste

- i. **Manches.** Deux (2) emplacements pour l'identification commerciale (c.-à-d. non du fabricant) ou celle du fabricant pour chaque manche sont autorisés, aucun ne devant dépasser six (6) pouces carrés (39 cm²). Un maximum de deux (2) identifications peut être placé dans chaque emplacement de six (6) pouces carrés. Les identifications peuvent contenir du texte.
- ii. **Sans manches.** Deux (2) emplacements pour l'identification du fabricant ou commerciale (c.-à-d. non du fabricant) sur le devant ou le col de la chemise sont autorisés, aucun ne devant dépasser six (6) pouces carrés (39 cm²). Si une seule (1) identification est placée sur le devant ou le col, une (1) identification du fabricant peut être placée à l'arrière de la chemise, ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²). Les identifications peuvent contenir du texte.
- iii. **Devant, arrière et col.** Deux (2) identifications du fabricant ou commerciales, aucune ne dépassant six (6) pouces carrés (39 cm²), peuvent être placées à n'importe quel endroit sur le devant ou sur le col. Alternativement, une (1) identification du fabricant ou commerciale, ne dépassant pas six (6) pouces carrés (39 cm²), peut être placée sur le devant ou le col, et une identification supplémentaire du fabricant, ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²), peut être placée à l'arrière. Les identifications peuvent contenir du texte.
- iv. **Autres.** L'identification du fabricant du vêtement, sans le nom du fabricant ni aucun autre texte, peut être placée une ou plusieurs fois dans une zone ne dépassant pas douze (12) pouces carrés (77,5 cm²) dans l'un des emplacements suivants:
 - Sur chacune des manches de la chemise (si une identification du fabricant n'a pas été placée sur les manches conformément à la section i ci-dessus); ou
 - Sur les coutures extérieures (côtés du torse) de la chemise.

Shorts / Shorts de compression / Manches de compression

Deux (2) identifications du fabricant, aucune ne dépassant deux (2) pouces carrés (13 cm²),

peuvent être placées à l'avant ou à l'arrière du short ; ou deux (2) identifications du fabricant, aucune ne dépassant quatre (4) pouces carrés (26 cm²), peuvent être placées comme suit : une (1) identification à l'avant et une (1) identification à l'arrière du short. Les identifications peuvent contenir du texte.

Sur les shorts de compression et/ou les manches de compression, deux (2) identifications du fabricant ne dépassant pas deux (2) pouces carrés (13 cm²) ou une (1) identification du fabricant ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²) sont autorisées à n'importe quel endroit. Celles-ci s'ajoutent aux identifications du fabricant autorisées sur les shorts.

Chaussettes / Chaussures

Les identifications du fabricant sur chaque chaussette et chaque chaussure sont autorisées.

Raquette

Les identifications du fabricant sur la raquette et les cordages sont autorisées.

Casquette, bandeau, poignet et couvre-visage

Une (1) identification du fabricant et/ou une (1) identification commerciale, aucune ne dépassant quatre (4) pouces carrés (26 cm²), est autorisée sur les casquettes et bandeaux. L'identification commerciale doit être placée sur le côté du vêtement et portée de manière à se situer sur le côté de la tête. Une (1) identification du fabricant ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²) est autorisée sur les bandeaux ou les couvre-visages.

Sacs, serviettes, autres équipements ou accessoires

Les identifications du fabricant d'équipement de tennis sont autorisées sur chaque article, ainsi que deux (2) identifications commerciales distinctes sur un (1) sac, aucune ne dépassant six (6) pouces carrés (39 cm²).

Filles

Chemise, chandail ou veste

- i. **Manches.** Deux (2) emplacements, chacun ne dépassant pas six (6) pouces carrés (39 cm²), sont autorisés sur chaque manche pour les identifications commerciales ou du fabricant. Un maximum de deux (2) identifications peut être placé dans chaque emplacement.
- ii. **Sans manches.** Les identifications du fabricant ou commerciales peuvent être placées sur le devant, le col et l'arrière comme suit :
 - (i) Quatre (4) identifications du fabricant ou commerciales, chacune ne dépassant pas six (6) pouces carrés (39 cm²), peuvent être placées sur le devant ou le col de la chemise, à condition que pas plus de trois (3) identifications ne soient placées sur le devant et que pas plus de deux (2) de ces identifications sur le devant soient des identifications commerciales ; ou
 - (ii) Trois (3) identifications du fabricant ou commerciales, ne dépassant pas six (6)

pouces carrés (39 cm²), peuvent être placées sur le devant ou le col, et une (1) identification du fabricant, ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²), peut être placée à l'arrière de la chemise, à condition que pas plus de deux (2) des identifications sur le devant soient des identifications commerciales..

iii. **Devant, arrière et col.** Les identifications du fabricant ou commerciales peuvent être placées sur le devant, le col et l'arrière comme suit :

(i) Deux (2) identifications du fabricant ou commerciales, chacune ne dépassant pas six (6) pouces carrés (39 cm²), peuvent être placées sur le devant ou le col ; ou

(ii) Une (1) identification du fabricant ou commerciale, ne dépassant pas six (6) pouces carrés (39 cm²), peut être placée sur le devant ou le col, et une (1) identification du fabricant, ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²), peut être placée à l'arrière.

iv. **Autres.** L'identification du fabricant du vêtement, sans le nom du fabricant ni aucun autre texte, peut être placée une ou plusieurs fois dans une zone ne dépassant pas douze (12) pouces carrés (77,5 cm²) dans l'un des emplacements suivants :

- Sur chacune des manches de la chemise (si une identification du fabricant n'a pas été placée sur les manches conformément à la section i ci-dessus) ; ou
- Sur les coutures extérieures (côtés du torse) de la chemise

Shorts / Jupes / Shorts de compression / Manches de compression / Leggings

- Deux (2) identifications du fabricant seulement, aucune ne dépassant deux (2) pouces carrés (13 cm²), peuvent être placées à l'avant ou à l'arrière ; ou
- Une (1) identification du fabricant, ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²), peut être placée à l'avant et une (1) identification du fabricant, ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²), peut être placée à l'arrière.

Les leggings ou shorts de compression peuvent être portés sans jupe, robe ou short, à condition qu'ils atteignent au minimum le milieu de la cuisse et respectent les restrictions concernant l'identification du fabricant mentionnées ci-dessus.

- Pour les sous-vêtements de tennis, les manches de compression et les leggings ou shorts de compression portés sous une jupe, robe ou short, deux (2) identifications du fabricant jusqu'à deux (2) pouces carrés (13 cm²) ou une (1) identification du fabricant jusqu'à quatre (4) pouces carrés (26 cm²) peuvent être visibles, en plus des identifications du fabricant autorisées sur le vêtement principal sous lequel le sous-vêtement est porté.

Chaussettes / Chaussures

Les identifications du fabricant sur chaque chaussette et chaque chaussure sont autorisées.

Raquette

Les identifications du fabricant sur la raquette et les cordages sont autorisées.

Casquette, bandeau, poignet et couvre-visage

Une (1) identification du fabricant ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²) est autorisée sur les couvre-chefs, les poignets ou les couvre-visages.

Une (1) identification commerciale (non du fabricant) est autorisée au niveau de l'oreille sur le côté du couvre-chef, ne dépassant pas quatre (4) pouces carrés (26 cm²)

Sacs, serviettes, autres équipements ou accessoires

Les identifications du fabricant d'équipement de tennis sont autorisées sur chaque article, ainsi que deux (2) identifications commerciales distinctes sur un (1) sac, aucune ne dépassant six (6) pouces carrés (39 cm²).

Autres événements de tennis, sportifs ou de divertissement

Nonobstant toute disposition contraire de ces règlements, l'utilisation du nom, emblème, logo, marque déposée, symbole ou toute autre description de tout circuit de tennis, série d'événements de tennis, exhibition, tournoi de tennis, ou tout autre événement sportif ou de divertissement autre que les Championnats nationaux U16 Fischer est interdite sur tous les vêtements ou équipements, sauf approbation contraire de Tennis Canada.

Identification de l'équipe provinciale

Les joueurs sont autorisés à porter les chemises provinciales pendant le match.

Les joueurs sont autorisés à porter les vestes provinciales uniquement pendant l'échauffement.

La tenue provinciale n'a pas besoin de respecter les exigences vestimentaires décrites ci-dessus.

Général

Toutes les identifications doivent être solidement fixées à tous les points sur les vêtements ou l'équipement.

Aucune identification n'est autorisée sur les vêtements ou l'équipement d'un joueur qui fait la promotion ou affiche des entreprises de paris, des produits du tabac ou de la cigarette électronique, des produits alcoolisés, des activités politiques ou toute autre catégorie jugée préjudiciable au tennis, à Tennis Canada ou aux Championnats nationaux U16 Fischer.

Aucune identification n'est autorisée si elle viole une réglementation gouvernementale applicable à la télévision, même si elle serait autrement permise par les dispositions ci-dessus.

Aux fins de cette règle, le terme fabricant désigne le fabricant de l'article de vêtement ou d'équipement.

Fabricant d'équipement de tennis. Le fabricant d'équipement de tennis est l'entité qui distribue ou met en vente des raquettes, vêtements, cordages ou chaussures de tennis.

Fabricant de vêtements. Le fabricant de vêtements désigne l'identification corporative ou produit, les marques déposées (qu'elles soient enregistrées ou non) ou tout autre nom

reconnaissable présenté sous forme de logo ou de marque sur le vêtement en question. L'identification commerciale est une identification corporative ou produit autre que celle du fabricant de l'article, y compris les noms d'utilisateur sur les réseaux sociaux, hashtags et URL.

De plus, la limitation de taille doit être déterminée en calculant la surface réelle de l'écusson ou de l'ajout sur le vêtement du joueur, sans tenir compte de sa couleur. Pour déterminer la surface, selon la forme de l'écusson ou de l'ajout, un cercle, un triangle ou un rectangle sera tracé autour de celui-ci et la taille de l'écusson, aux fins de cette règle, correspondra à la surface à l'intérieur du cercle ou au périmètre du triangle ou du rectangle, selon le cas.

II. POLITIQUE RELATIVE AUX RETRAITS TARDIFS ET À L'INCAPACITÉ À COMPLÉTER LES ÉPREUVES REQUISES DU TOURNOI

En s'inscrivant au tournoi, un joueur accepte la responsabilité qui en découle. Une fois l'engagement pris de participer au tournoi, il incombe au joueur de respecter cet engagement et de prendre part aux épreuves du tournoi.

RETRAIT TARDIF ET INCAPACITÉ À COMPLÉTER LES ÉPREUVES REQUISES DU TOURNOI

- (a) Retrait après la publication du tableau : 1,0 point RT/NP.
- (b) Incapacité à compléter toutes les épreuves requises lors d'un tournoi : 1,0 point RT/NP.

Le barème des points RT/NP est distinct du barème normal de pénalités de points du Code de conduite, tel que décrit dans les Règles du jeu 2026.

Les joueurs doivent se retirer avant la publication de tout tableau. Un retrait avant la publication des tableaux doit être accepté et confirmé par la personne responsable de l'acceptation des inscriptions au tournoi ainsi que par le Directeur du tournoi. Si le joueur se retire après la publication du tableau, quelle qu'en soit la raison, il recevra 1 point RT/NP. Cependant, si un joueur ne se présente pas à un match prévu sans s'être retiré, il se verra attribuer 1,5 ou 2 points de suspension conformément au Code de conduite normal.

Un joueur qui se retire ou abandonne les épreuves obligatoires du tournoi se verra attribuer 1 point RT/NP, quelle qu'en soit la raison. Il y aura un maximum de 1 point RT/NP par tournoi (par exemple, si un joueur participe au tableau principal en simple mais se retire à la fois de la consolation et du double, 1 point RT/NP sera attribué)

ABANDONS

- Un joueur qui abandonne une épreuve et se retire ou abandonne ensuite les autres épreuves obligatoires se verra attribuer 1 point RT/NP, quelle qu'en soit la raison de ne pas avoir complété ces épreuves.
- Un joueur qui perd son match en simple du tableau principal (y compris une défaite par abandon) puis se retire de la consolation ou du double se verra attribuer 1 point RT/NP.

Cependant, un joueur qui abandonne au cours d'un match mais complète ensuite les autres épreuves du tournoi (le cas échéant) ne sera pas pénalisé en vertu de cette règle

.